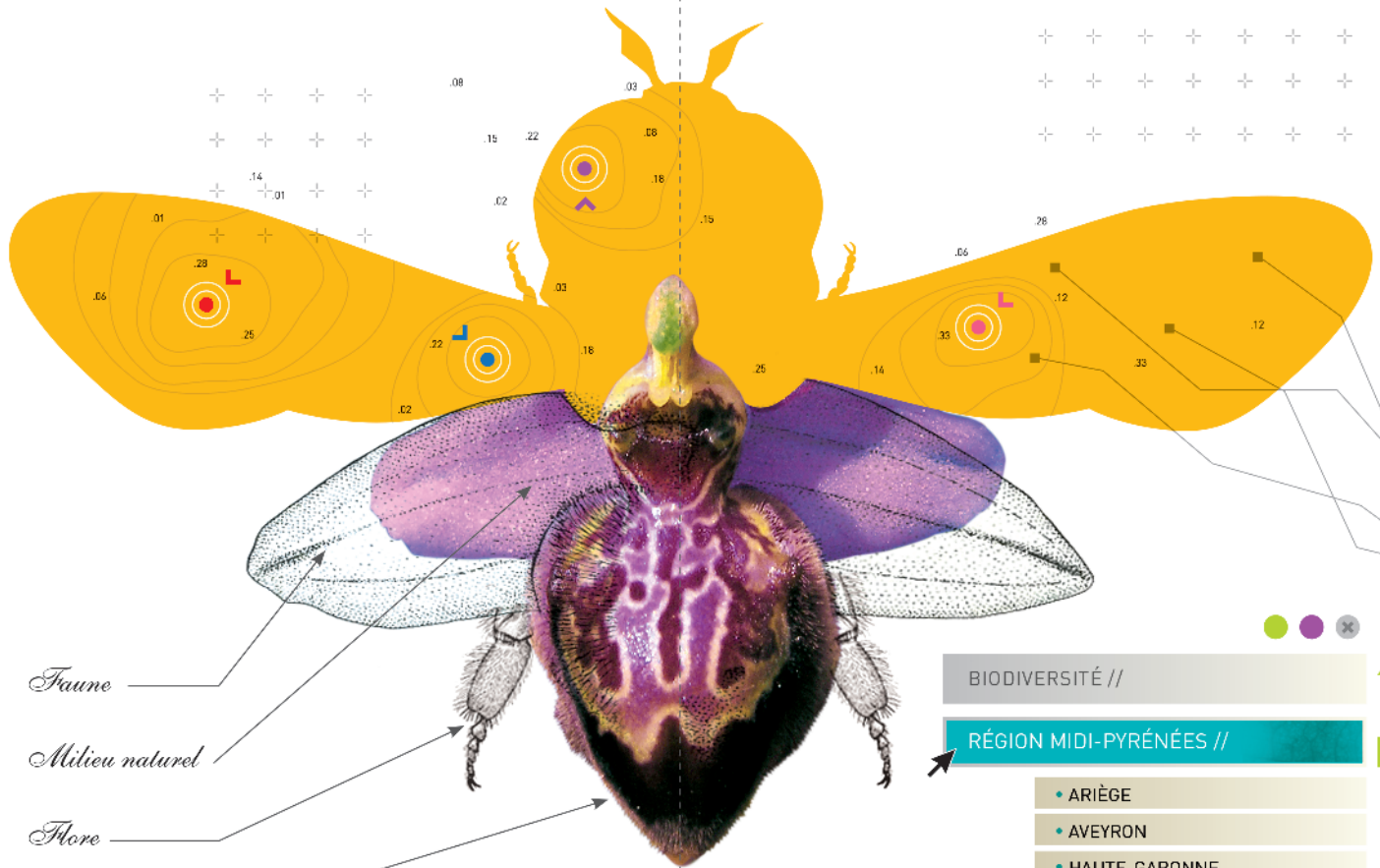




# znief



➤ MIDI  
➤ PYRÉNÉES



*Faune*

*Milieu naturel*

*Flore*

*Ecologie*

BIODIVERSITÉ //

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES //

- ARIÈGE
- AVEYRON
- HAUTE-GARONNE
- GERS
- LOT
- HAUTES-PYRÉNÉES
- TARN
- TARN-ET-GARONNE

ESPÈCES PATRIMONIALES //

HABITATS NATURELS //

## GUIDE PRATIQUE





# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ, UN PRÉALABLE POUR MIEUX LA CONSERVER</b>	<b>4</b>
1.1	La biodiversité, un patrimoine commun, une responsabilité de tous	4
1.2	L'inventaire Znieff, un outil de référence qui met en lumière les richesses naturelles	4
1.3	Une Znieff qu'est-ce que c'est ?	5
1.4	30 ans d'inventaire : bref historique pour Midi-Pyrénées	5
<b>2</b>	<b>UN INVENTAIRE MODERNISÉ ET ACTUALISÉ</b>	<b>6</b>
2.1	Pourquoi actualiser ?	6
2.2	Pourquoi moderniser ?	6
2.3	Des espèces et habitats dits « déterminants »	6
2.4	Des critères de délimitation précis et rigoureux	9
2.5	Des choix méthodologiques régionaux	9
<b>3</b>	<b>QUELS SONT LES RÉSULTATS DE L'ACTUALISATION DES ZNIEFF EN MIDI-PYRÉNÉES ?</b>	<b>12</b>
3.1	Résultats à l'échelle régionale	12
3.2	Résultats à l'échelle départementale	13
>	L'Ariège, département pyrénéen à la nature prodigue	13
>	L'Aveyron, terre de contrastes	14
>	Le Gers, une diversité insoupçonnée sur l'éventail gascon	15
>	La Haute-Garonne, diversité au fil du fleuve	16
>	Les Hautes-Pyrénées, des coteaux méconnus à la haute montagne emblématique	17
>	Le Lot, un patrimoine à tous les étages	18
>	Le Tarn, entre plaine et Massif central	19
>	Le Tarn-et-Garonne, une diversité à la croisée des territoires	20
<b>4</b>	<b>QUELLE EST LA PORTÉE JURIDIQUE DES ZNIEFF ?</b>	<b>22</b>
<b>5</b>	<b>COMMENT BIEN UTILISER LES ZNIEFF ?</b>	<b>24</b>
5.1	Les Znieff et les documents d'urbanisme et de planification	25
5.2	Les Znieff et les projets d'aménagement	26
5.3	Les Znieff, un outil de valorisation du patrimoine naturel	27
<b>6</b>	<b>ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES ZNIEFF</b>	<b>28</b>
6.1	Comment accéder aux différentes informations disponibles ?	28
6.2	La diffusion des données localisées	29
<b>7</b>	<b>QUE CONTIENT LA FICHE DESCRIPTIVE ZNIEFF ?</b>	<b>30</b>
7.1	La fiche descriptive	30
7.2	Le contours cartographique	31
<b>8</b>	<b>LES ACTEURS DE L'INVENTAIRE ZNIEFF</b>	<b>32</b>
8.1	Les acteurs à l'échelle nationale	32
8.2	Les acteurs à l'échelle régionale	32





>1

# CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ, UN PRÉALABLE POUR MIEUX LA CONSERVER



## >1.1. La biodiversité, un patrimoine commun, une responsabilité de tous

La biodiversité, c'est le tissu vivant de la planète : les millions d'espèces animales et végétales, mais aussi leurs milieux de vie et toutes leurs interactions. Bref, c'est la diversité du vivant. Des espèces et milieux rares et menacés à ceux plus communs de la nature dite « ordinaire ».

Malgré une prise de conscience récente de la fragilité de notre environnement, la biodiversité s'appauvrit, notamment à cause de la dégradation ou de la fragmentation des milieux.

Cet appauvrissement est silencieux et parfois invisible. Pourtant la biodiversité fournit de nombreux biens et services aux Hommes : production d'aliments, de combustibles, de fibres, de médicaments... mais aussi régulation et épuration des eaux, composition de l'atmosphère et stabilité du climat, maintien de la fertilité des sols etc.

Une grande partie des activités touristiques et récréatives repose sur la qualité des milieux naturels. La biodiversité garantit également la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes face aux perturbations, et notamment au changement global. Toutes les espèces et tous les milieux ont leur part dans ces processus.

La préservation de la biodiversité est donc un enjeu majeur pour l'avenir de l'Homme.



### > « LES ZNIEFF SONT UN ÉLÉMENT MAJEUR DE LA POLITIQUE D'INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL »

(EXTRAIT DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

On entend par inventaire du patrimoine naturel l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques. L'Etat en assure la conception, l'animation et l'évaluation. Les régions peuvent être associées à la conduite de cet inventaire dans le cadre de leurs compétences. En outre, les collectivités territoriales peuvent contribuer à la connaissance du patrimoine naturel par la réalisation d'inventaires locaux, ayant notamment pour objet de réunir les connaissances nécessaires à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique mentionné à l'article L. 371-3. Lors de l'élaboration d'un plan, programme ou projet, le préfet communique à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale compétent toutes informations contenues dans ces inventaires utiles à cette élaboration.

## >1.2. L'inventaire Znieff, un outil de référence qui met en lumière les richesses naturelles

La connaissance de la présence et de l'intérêt des milieux et des espèces, à quelque échelle que ce soit, est un préalable indispensable à leur conservation.

En facilitant l'identification des secteurs d'intérêt majeur en matière de biodiversité, l'inventaire des Znieff constitue l'outil de connaissance privilégié. Il permet d'appréhender les enjeux en termes de patrimoine naturel et de faciliter ainsi leur prise en compte, notamment dans l'aménagement et le développement des territoires.

Au niveau national, il est au cœur de l'inventaire national du patrimoine naturel prévu par l'article L. 411-5 du code de l'environnement.

## >1.3. Une Znieff qu'est-ce que c'est ?

Une Znieff correspond à l'identification scientifique d'un secteur du territoire régional particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs du patrimoine faunistique et floristique de Midi-Pyrénées.

Une Znieff est :

- une zone d'intérêt écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels,
- une zone d'intérêt faunistique et floristique, constituant le milieu de vie et l'habitat naturel d'espèces animales et végétales rares et caractéristiques du patrimoine naturel régional.

### > Deux types de zones

**Znieff de type I :** territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat déterminant. Ces zones sont généralement de taille réduite (étang, massif forestier...). Néanmoins en Midi-Pyrénées leur superficie peut couvrir plusieurs milliers d'hectares notamment dans les Pyrénées et le Massif Central lorsque les unités naturelles sont riches et peu fragmentées.

**Znieff de type II :** territoire regroupant un ou plusieurs ensembles naturels liés d'un point de vue fonctionnel. Les enjeux n'y sont pas aussi concentrés que dans une Znieff de type I, néanmoins elle se distingue du territoire environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible. Les Znieff de type II sont très étendues et contiennent fréquemment une ou plusieurs Znieff de type I : par exemple, une Znieff de type II peut correspondre à un bassin versant complet et inclure plusieurs Znieff de type I avec des enjeux plus ciblés sur les cours d'eau et les zones humides.



## >1.4. 30 ans d'inventaire : bref historique pour Midi-Pyrénées

Dans les années 70, à la demande du ministère chargé de l'environnement, le Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN) propose un inventaire scientifique afin de recenser, sur l'ensemble du territoire français, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff).

Ce programme, lancé en 1982 et réalisé avec la collaboration de nombreux bénévoles (scientifiques et naturalistes) a permis de conduire, au niveau régional, l'inventaire des grands ensembles naturels remarquables. Les premiers résultats de l'inventaire pour la région Midi-Pyrénées ont été publiés en 1989.

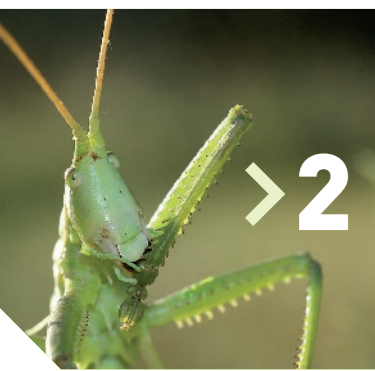
Vingt ans après, fort de l'expérience acquise, une démarche d'actualisation et de modernisation de l'inventaire s'est développée au niveau national, sur la base d'une méthodologie consolidée.

C'est en 2002 que débute la réactualisation des Znieff en Midi-Pyrénées. A ce titre, la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (DIREN, actuelle DREAL), responsable de la modernisation de l'inventaire, a constitué un Secrétariat scientifique et technique (SST) composé de deux structures : le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) et le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées (CREN Midi-Pyrénées). Ce programme de réactualisation aura duré 8 ans pour se terminer en 2010 au niveau régional par la validation des résultats par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), puis en suivant par la validation par le MNHN des informations transmises par la DREAL.



Gagée des rochers sur les rougiers de Camarès  
(*Gagea bohemica* subsp. *saxatilis*)  
© CBNPMP/Lionel Gire





>2

# UN INVENTAIRE MODERNISÉ ET ACTUALISÉ



## > 2.1. Pourquoi actualiser ?

### La prise en compte de l'évolution des connaissances

Depuis le premier recensement des années 80, les connaissances scientifiques et naturalistes ont fortement progressé. Les territoires ont très largement évolué naturellement ou sous l'effet de l'urbanisation et de l'évolution des activités humaines. Ainsi, afin que l'inventaire demeure l'outil de référence basé sur des connaissances au plus près de la réalité des milieux, l'Etat a lancé un inventaire dit de « seconde génération ».

Cette actualisation a donc permis de prendre en compte :

- l'évolution des connaissances régionales sur la répartition de la faune, de la flore et des habitats naturels,
- les progrès des connaissances scientifiques en écologie et des outils d'exploitation des données naturalistes (bases de données, SIG),
- l'harmonisation des méthodes de travail au niveau national,
- l'évolution des territoires.

## > 2.2. Pourquoi moderniser ?

### Conforter la qualité de l'inventaire

Par ailleurs, la demande d'information sur les milieux naturels est de plus en plus exigeante en termes de fiabilité et de précision des données. Au-delà d'une simple mise à jour des connaissances, cette modernisation repose sur une nouvelle méthodologie basée sur 3 principes :

- Une justification scientifique des Znieff, pour la sélection des sites et la délimitation de leur périmètre, basée sur la présence d'une ou plusieurs espèces ou habitats déterminants, c'est-à-dire présentant un fort intérêt patrimonial au niveau régional. Les zones initiales issues du premier inventaire pouvaient donc être modifiées ou supprimées, et de nouvelles zones pouvaient donc être créées selon des critères patrimoniaux.
- Une harmonisation et une standardisation de l'information au niveau national pour une plus large utilisation de l'inventaire.
- Une plus grande transparence dans l'élaboration et le contenu de l'inventaire (méthodologie, listes d'espèces et d'habitats déterminants).

## > 2.3. Des espèces et habitats dits « déterminants »

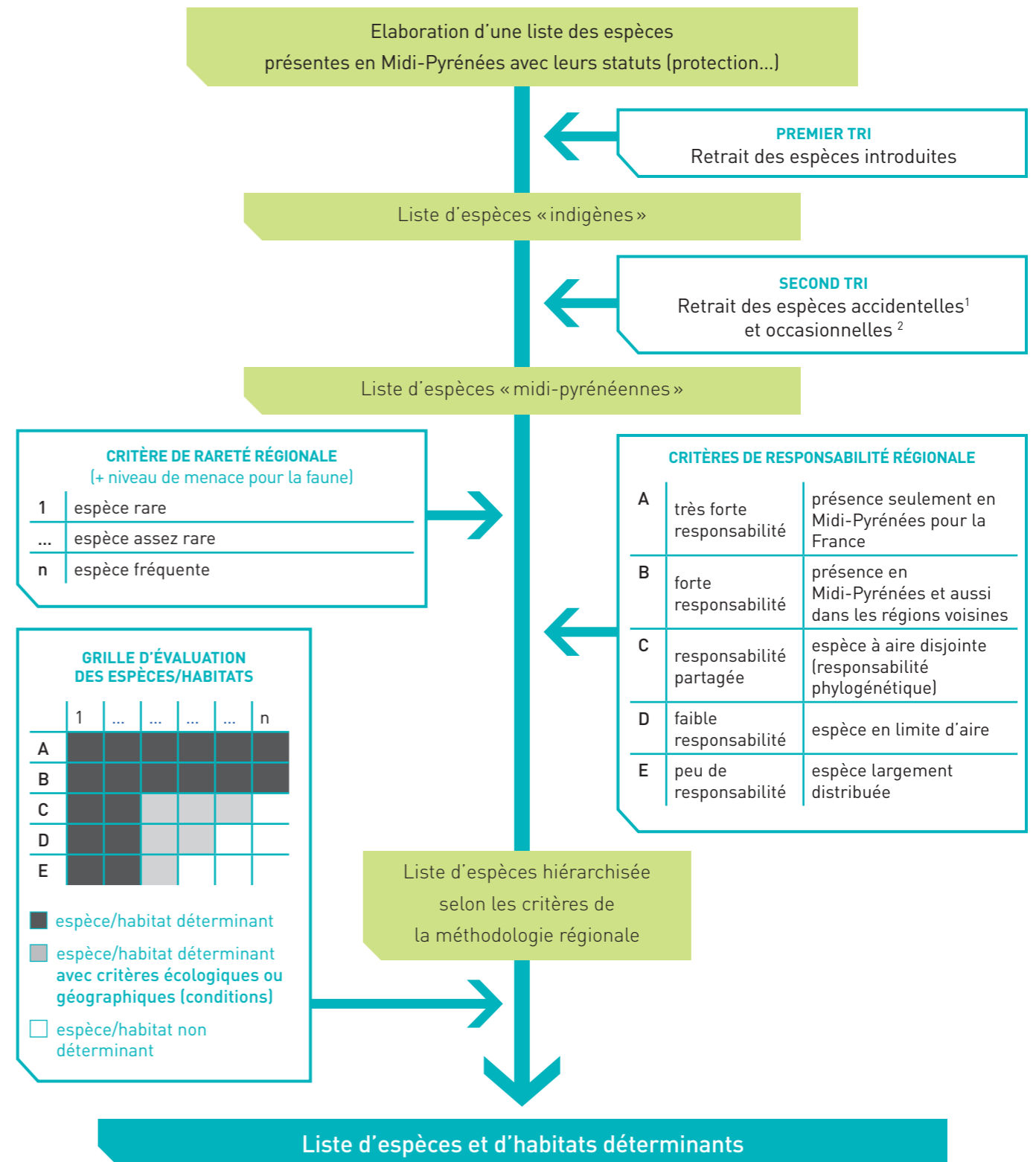
### Une liste d'espèces et d'habitats pouvant justifier des Znieff

La constitution des listes d'espèces et d'habitats déterminants représentait le préalable indispensable à la modernisation de l'inventaire. En effet, les Znieff ne peuvent être justifiées que si, et seulement si, des espèces ou habitats déterminants sont inventoriés sur la zone. Cependant, même si la présence d'un seul taxon ou habitat déterminant peut permettre de justifier l'existence d'une Znieff, à l'inverse cela n'engendre pas automatiquement sa création. Elles sont généralement créées sur une conjonction d'intérêts et notamment la présence de plusieurs espèces et/ou habitats déterminants.

## > La sélection des espèces et habitats déterminants

La sélection des espèces et des habitats déterminants est réalisée selon une méthodologie élaborée par les experts régionaux et validée par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

La méthodologie de sélection suit le schéma ci-dessous avec de légères variantes suivant les groupes d'espèces ou habitats :



<sup>1</sup> Espèce accidentelle : espèce dont la présence dans la région est conditionnée principalement par les événements météorologiques  
<sup>2</sup> Espèce occasionnelle : espèce qui n'est pas contactée tous les ans et dont la présence n'est pas régulière dans le temps en un même lieu.



### > Les cortèges d'espèces de faune

En complément de la liste des espèces déterminantes, les experts de certains groupes de faune (oiseaux, chiroptères, amphibiens...) ont également jugé opportun de proposer des cortèges d'espèces, comme étant "déterminants". En effet, l'association de plusieurs espèces qui individuellement ne méritent pas forcément le statut de déterminant caractérise parfois une bonne fonctionnalité des habitats.



## LE PASSAGE DE LA PREMIÈRE À LA SECONDE GÉNÉRATION DE ZNIEFF A PERMIS D'INTÉGRER DE NOUVEAUX GROUPES DÉTERMINANTS

#### Habitats naturels N

#### Flore vasculaire

#### Bryophytes

#### Champignons N

#### Lichens N

#### Vertébrés :

- Mammifères
- Oiseaux
- Reptiles
- Amphibiens
- Poissons

#### Invertébrés :

- Arachnides N
- Coléoptères (saproxyliques et souterrains)
- Collemboles N
- Crustacés
- Éphémères N
- Lépidoptères diurnes (Rhopalocères)
- Mollusques N
- Myriapodes N
- Odonates
- Orthoptères N
- Syrphes N
- Autres Invertébrés (Diploures, Vers, Plécoptères et Trichoptères) N

N Nouveaux par rapport à l'inventaire de la première génération



*Ischnoderma benzoinum*  
© CBNPMP/Carole Hannoire

### > Les espèces ou habitats sensibles

Etant donnée la méthodologie choisie en Midi-Pyrénées (collecte de données localisées), une catégorie, dite de données sensibles, liée au mode de diffusion de l'information a été créée en Midi-Pyrénées. Il s'agit d'espèces ou habitats en forte régression ou en voie de disparition du fait de leur exploitation excessive ou pour lesquelles la divulgation de leur présence sur un site pourrait entraîner une destruction ou un dérangement. 30 types d'habitats, 146 espèces de faune (sur 10 groupes de faune) et 592 espèces de flore (en fonction du territoire) ont ainsi été classés comme sensibles.

### > Les espèces ou habitats confidentiels

La méthodologie nationale prévoit la possibilité de classer certaines espèces déterminantes comme confidentielles. Cette liste regroupe les espèces « pour lesquelles toute diffusion d'information constituerait un facteur de vulnérabilité supplémentaire (collection, attractivité esthétique, médicinale ou commerciale). » (guide méthodologique de l'inventaire Znieff, 2004).

En Midi-Pyrénées, 10 types d'habitats, 67 espèces de faune (sur 10 groupes de faune), 17 espèces de champignons et 82 espèces de flore (en fonction du territoire) ont ainsi été classés comme confidentielles. La notion de dérangement a également été utilisée en Midi-Pyrénées.



### >2.4. Des critères de délimitation précis et rigoureux

Désormais, l'identification et la délimitation des Znieff s'appuient sur un argumentaire scientifique cohérent basé à la fois sur un intérêt patrimonial et fonctionnel et ce, tout en faisant référence :

- à la répartition des espèces, des habitats
- au fonctionnement et relations des écosystèmes entre eux
- au degré d'artificialisation, aux usages
- à l'occupation du sol
- aux contraintes du milieu physique (topographie, géologique, pédologie, hydrologie, climat)

### >2.5. Des choix méthodologiques régionaux

Bien qu'un cadre méthodologique national existe permettant au final d'avoir le même type d'information entre toutes les régions, ces dernières peuvent aller plus ou moins loin dans la démarche d'inventaire. En Midi-Pyrénées, la modernisation de l'inventaire s'accompagne de 2 choix méthodologiques importants :

- la localisation cartographique précise des espèces et habitats déterminants,
- une stratégie ascendante qui permet de redéfinir les Znieff sur l'ensemble du territoire régional.

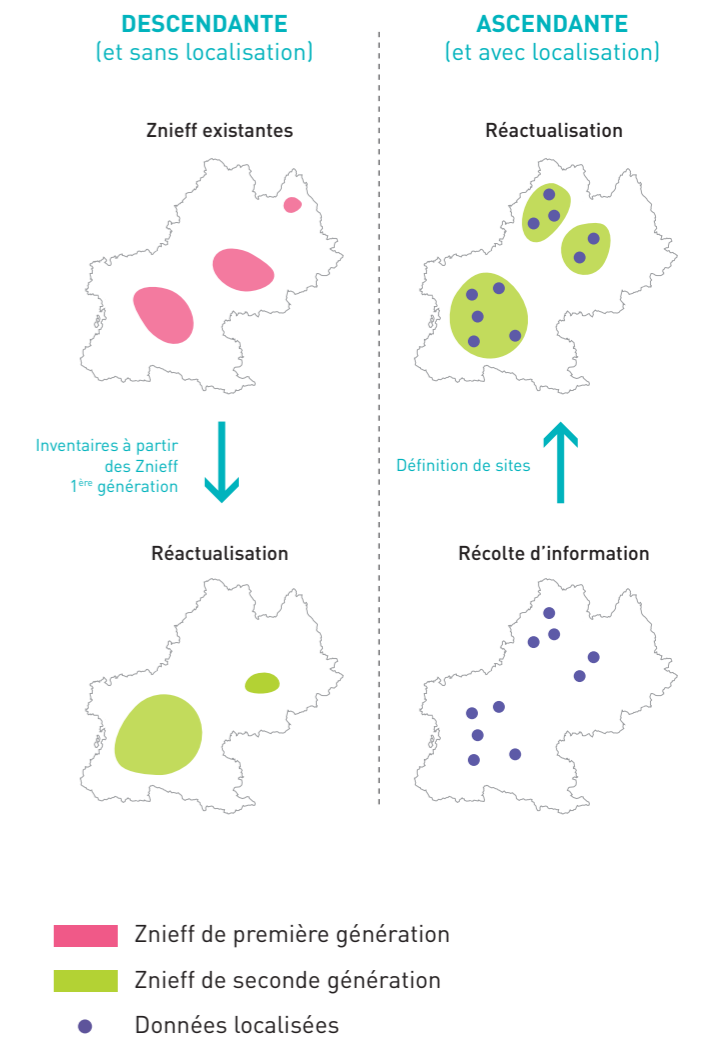
#### > Une méthodologie ascendante, c'est quoi ?

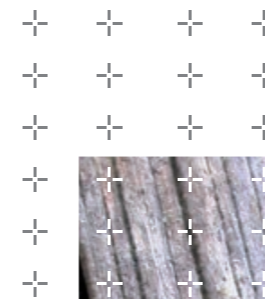
Il s'agit de partir d'une collecte de données naturalistes localisées, issues de données existantes ainsi que de données issues des prospections réalisées au cours du programme pour construire les zonages Znieff. Ceci permet notamment de pouvoir dégager des zones à enjeux n'ayant pas forcément été identifiées lors du premier inventaire Znieff.

Les données ainsi identifiées sont confrontées avec les inventaires existants (inventaire Znieff première génération, Life-Tourbière, Natura 2000,...) et l'agence spatiale des diverses données fut examiné afin de proposer des contours cohérents.



Lézard montagnard du Val d'Aran, endémique des Pyrénées  
*Iberolacerta aranica*  
© Claudine Delmas





## ➤ RÉCAPITULATIF DE LA MÉTHODOLOGIE SUIVIE EN MIDI-PYRÉNÉES

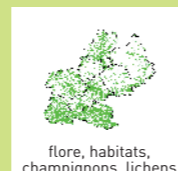
Elaboration préalable de liste d'habitats et d'espèces rares ou menacées dits « déterminants » sur 18 groupes de faune (5 de vertébrés et 13 d'invertébrés), la flore, les mousses, les champignons et les lichens

Prospections de terrain

Données récentes d'espèces et d'habitats déterminants précisément localisés

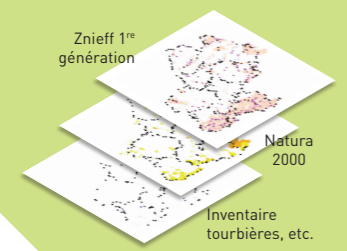


faune

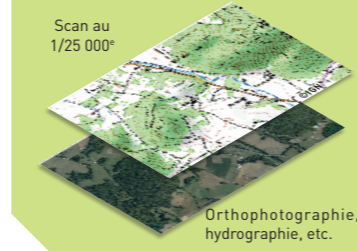


flore, habitats, champignons, lichens

Données complémentaires :



Référentiels :



Elaboration des contours des **Znieff modernisées**

Rédaction des bordereaux

Validation par le CSRPN

Validation par le MNHN

Inscription des nouvelles Znieff à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel



La Cordulie splendide (*Macromia splendens*) © CREN MP/David Demerges





> 3

# QUELS SONT LES RÉSULTATS DE L'ACTUALISATION DES ZNIEFF EN MIDI-PYRÉNÉES ?



## >3.2 Résultats à l'échelle départementale

### > L'Ariège, département pyrénéen à la nature prodigue

Ce département tire son nom de sa principale rivière qui le traverse du sud au nord.

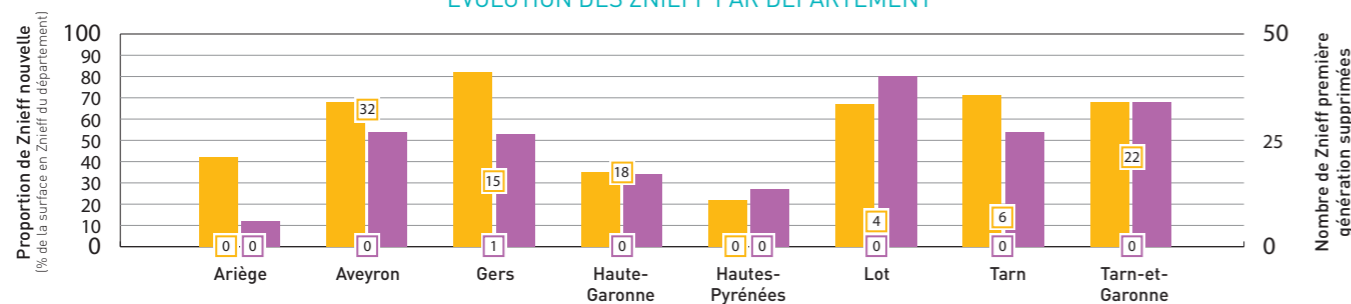
Les influences climatiques (atlantique, montagnarde et méditerranéenne), les expositions, les altitudes et les roches multiples et variées de l'Ariège sont à l'origine d'une grande richesse biologique.

On peut distinguer quatre grandes zones du nord au sud : la plaine fertile de la vallée de l'Ariège, les chaînons calcaires du Plantaurel, la moyenne montagne (Massif de l'Arize, des Trois seigneurs, de Tabe) et la haute chaîne pyrénéenne.

## >3.1 Résultats à l'échelle régionale

- 1002 Znieff de type I et 124 Znieff de type II
- Augmentation de la surface en Znieff de 26 à 34 % entre la première et la seconde génération.
- 566 nouvelles Znieff et 98 Znieff de 1ère génération supprimées (destruction ou intérêt non retrouvé) avec quelques disparités suivant les départements (cf. graphique ci-dessous).

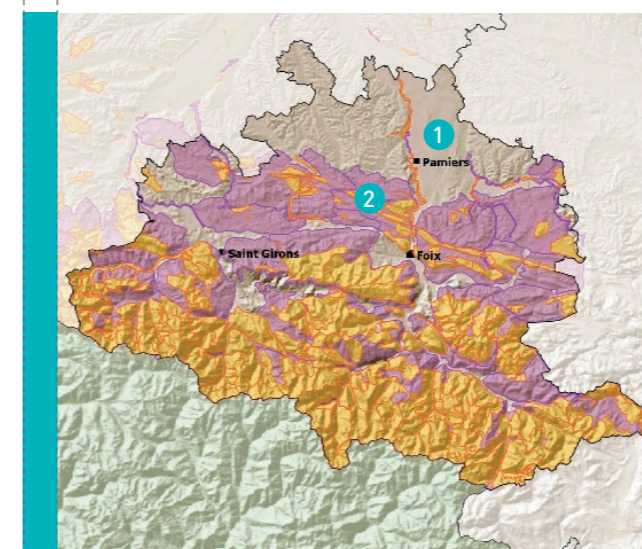
EVOLUTION DES ZNIEFF PAR DÉPARTEMENT



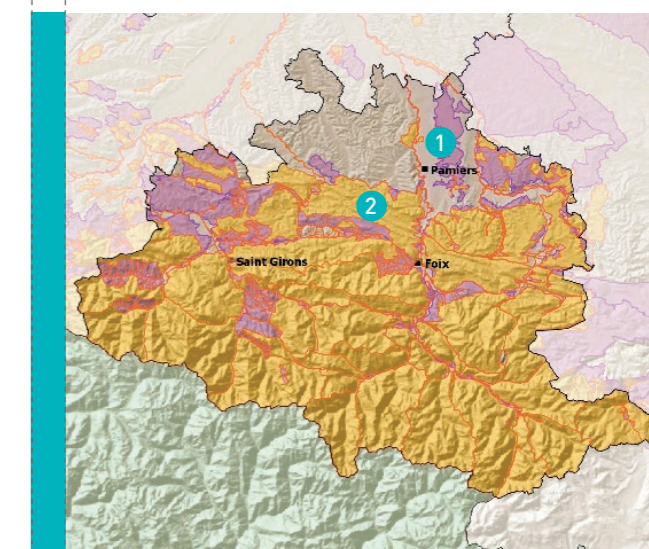
- Proportion de la surface en Znieff de type I qui est nouvelle
- Proportion de la surface en Znieff de type II qui est nouvelle
- Nombre de Znieff de type I supprimées
- Nombre de Znieff de type II supprimées

Znieff actualisées du département de l'Ariège	Type I	Type II
Nombre	71	20
Surface	3 425 km <sup>2</sup>	4 026 km <sup>2</sup>
Recouvrement du département	69,8 %	82,1 %

Soit 83 % de la surface du département en Znieff



Znieff de première génération (1989)



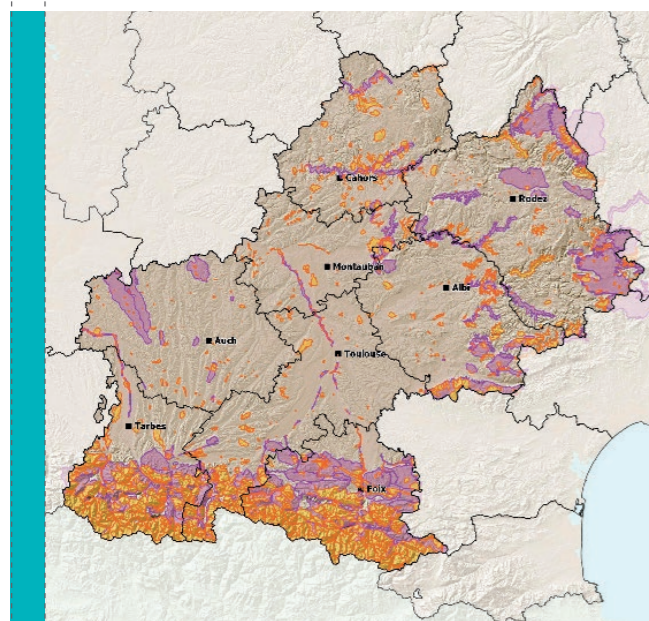
Znieff de seconde génération (2010)

### PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

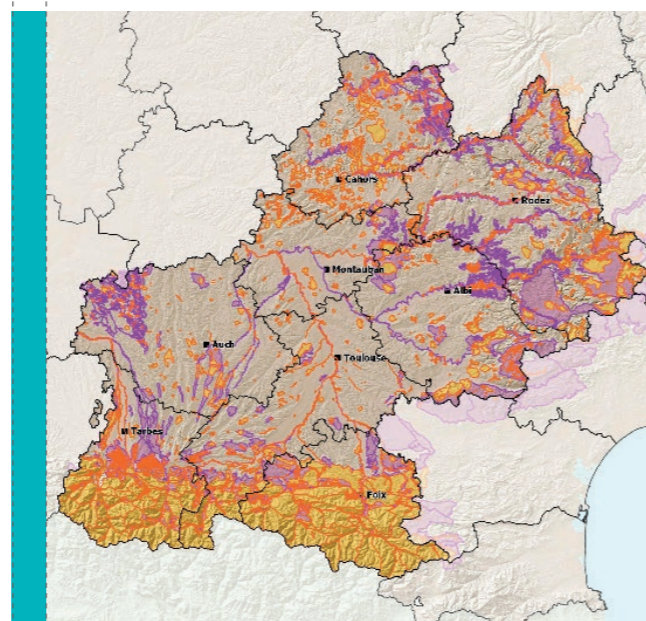
On peut citer l'exemple de la plaine de l'Ariège et de l'Hers ① où une nouvelle Znieff de type II et deux type I ont été créées sur des mosaïques d'habitats favorables aux espèces liées aux agrosystèmes (Courlis cendré, Oedicnème criard, plantes messicoles...).

Sur le chaînon calcaire du Plantaurel ②, on peut noter une augmentation significative de la surface en Znieff de type I caractérisée par des pelouses sèches riches en orchidées, des milieux rocheux, falaises (intérêt Faucon pèlerin, chauve-souris...) et des chênaies pubescentes.

### Znieff de première génération (1989)



### Znieff de seconde génération (2010)



### QUELQUES GRANDES ÉVOLUTIONS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

- Znieff de type I fusionnées et de plus grande taille sur les Pyrénées
- Une meilleure prise en compte du réseau hydrographique et des milieux adjacents



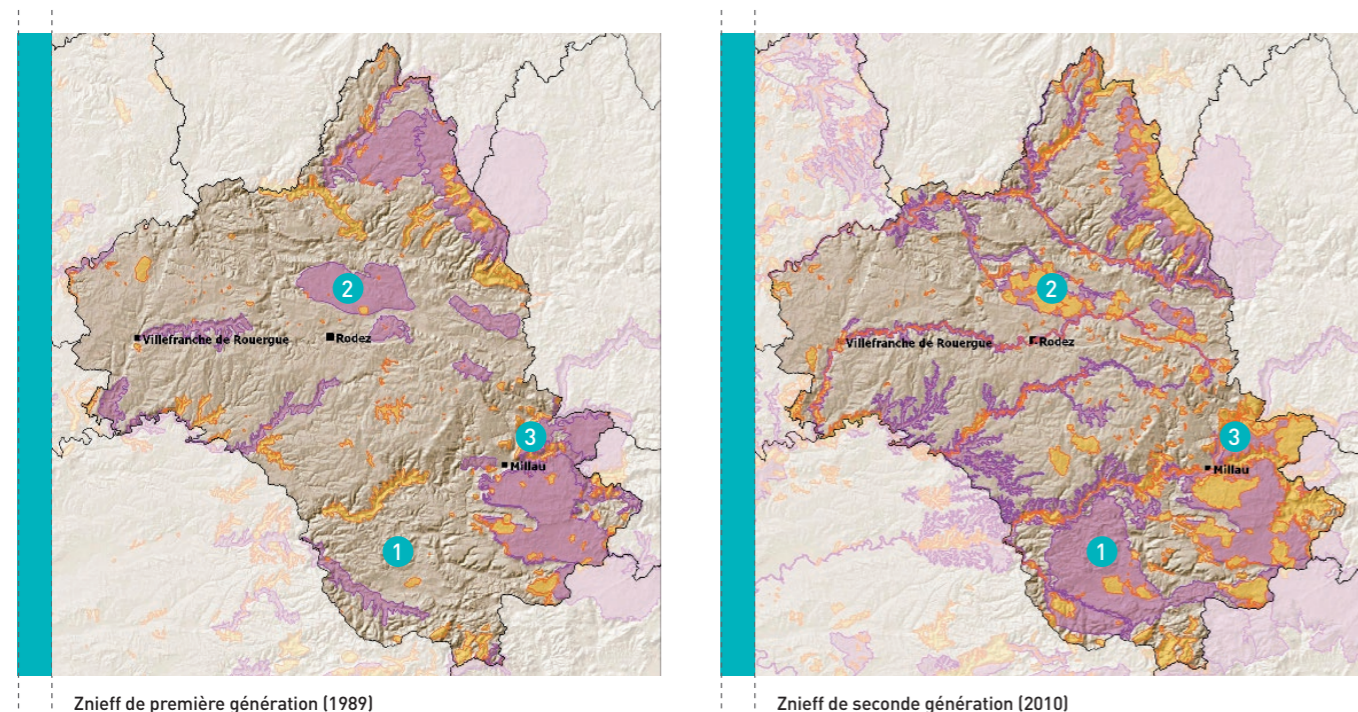


### > L'Aveyron, terre de contrastes

Parmi les plus grands départements de France, l'Aveyron bénéficie d'influences variées allant des très chauds et secs causses du sud aux milieux très humides et frais du nord. Ces forts contrastes « biogéographiques » offrent ainsi une grande diversité de milieux, d'espèces et d'enjeux écologiques.

Znieff actualisées du département de l'Aveyron	Type I	Type II
Nombre	174	17
Surface	1 282 km <sup>2</sup>	2 697 km <sup>2</sup>
Recouvrement du département	14,6 %	30,7 %

Soit 36 % de la surface du département en Znieff



#### PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Les **Rougiers de Camarès 1** avec leurs influences méditerranéennes et montagnardes ont vu une grande évolution de zonage avec la création d'une grande Znieff de type II incluant des évolutions ou création de Znieff de type I. En effet, de nombreux intérêts notamment floristiques comme la Gagée des rochers ou l'Épilobe de Dodoens y sont présents.

Le **Causse Comtal 2** quant à lui était partiellement connu lors de l'inventaire de première génération avec la présence de nombreuses espèces déterminantes dont des espèces sub-endémiques comme le Sénéçon de Rodez ou l'Ophrys de l'Aveyron. L'amélioration des connaissances et des enjeux sur ce secteur a conduit à l'évolution de la Znieff de type II et la création de Znieff de type I sur les zones les plus riches.

Enfin, les grands cours d'eau, véritables corridors pour la biodiversité ont été mieux pris en compte et souvent de manière interdépartementale et interrégionale comme par exemple le **Tarn et ses affluents 3**. Ils recèlent une diversité floristique ou faunistique exceptionnelle avec notamment des espèces emblématiques comme le Sabot de Vénus ou le Vautour moine.

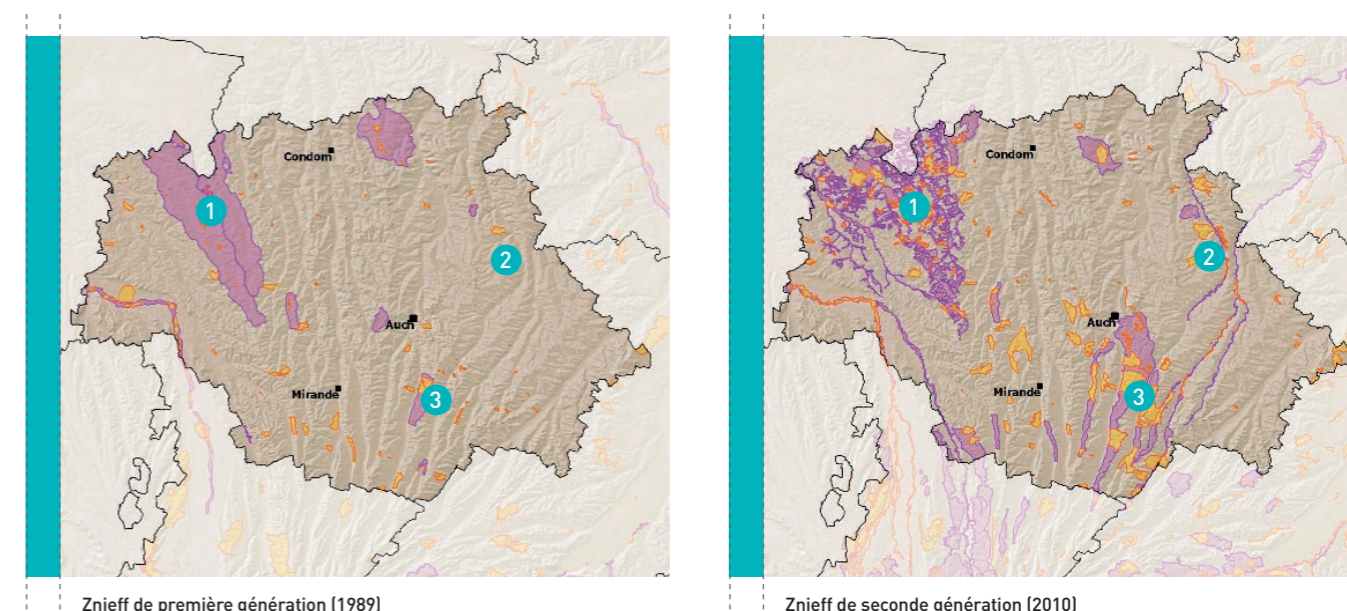
### > Le Gers, une diversité insoupçonnée sur l'éventail gascon

Le Gers se situe au cœur de la Gascogne. Marqué par des vallées et des coteaux disposés en éventail, ce département est soumis à une influence atlantique dominante qui s'affaiblit petit à petit vers l'Est pour laisser la place à une influence méditerranéenne discrète.

Les paysages agricoles façonnent largement ce territoire qui recèle une multitude d'espaces relictuels, des îlots témoins ou des zones de refuge pour une flore et une faune en régression voire menacées de disparition. Ces espaces concernent tant des boisements, des landes et des pelouses, que des lacs, des étangs ou des tronçons de rivières, ainsi que quelques rares cavités karstiques.

Znieff actualisées du département du Gers	Type I	Type II
Nombre	133	15
Surface	307 km <sup>2</sup>	630 km <sup>2</sup>
Recouvrement du département	4,9 %	10 %

Soit 12 % de la surface du département en Znieff



#### PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Sur la zone des **étangs et prairies humides du Bas-Armagnac 1** (enjeu Cistude d'Europe notamment), le zonage de type II a été affiné sur la Gélise et la Douze et 2 nouvelles Znieff ont été créées sur le Midou et l'Isaute, pour mieux prendre en compte les connexions entre habitats.

Sur la **Lomagne 2**, deux Znieff de cours d'eau « corridor » ont été proposées sur les rivières et prairies inondables attenantes de l'Arrats, la Gimone et la Marcaoue (intérêt pour le Cuivré des marais par exemple).

Enfin sur l'**Astarac 3**, de nombreuses nouvelles Znieff ont été créées sur des coteaux secs calcaires (landes à genêts, pelouses sèches riches en orchidées et en espèces d'influences méditerranéennes).





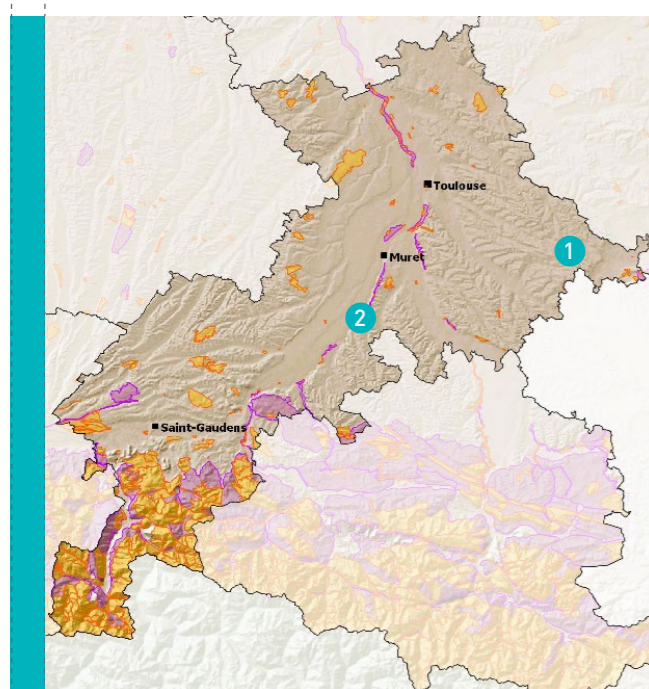


### > La Haute-Garonne, diversité au fil du fleuve

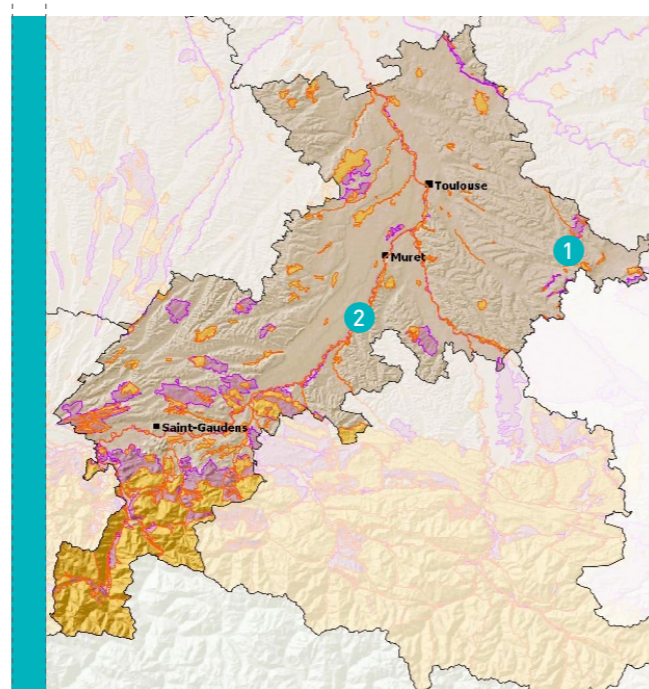
La Haute-Garonne est un département qui s'étire sur environ 200 km et épouse la forme de la Garonne. Ce territoire présente une physionomie contrastée des terrasses du Frontonnais aux sommets des Pyrénées en passant par les coteaux du Volvestre et du Lauragais, entaillés par les Petites Pyrénées.

Znieff actualisées du département de la Haute-Garonne	Type I	Type II
Nombre	122	21
Surface	913 km <sup>2</sup>	1 210 km <sup>2</sup>
Recouvrement du département	14,4 %	19,1 %

Soit 21 % de la surface du département en Znieff



Znieff de première génération (1989)



Znieff de seconde génération (2010)

#### PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Parmi les exemples d'évolution, on peut citer :

- Le **Lauragais 1** où il n'y avait aucune Znieff et qui possède dorénavant quelques Znieff de type I et II sur des coteaux calcaires secs soumis à une influence méditerranéenne (orchidées...) et des prairies humides.
- Une Znieff continue sur la **Garonne et ses milieux annexes 2** (bras morts, ripisylves...) a été créée (principal lieu de reproduction du Bihoreau gris en Europe occidentale) mettant ainsi mieux en évidence le rôle fonctionnel de ce fleuve.

### > Les Hautes-Pyrénées, des coteaux méconnus à la haute montagne emblématique

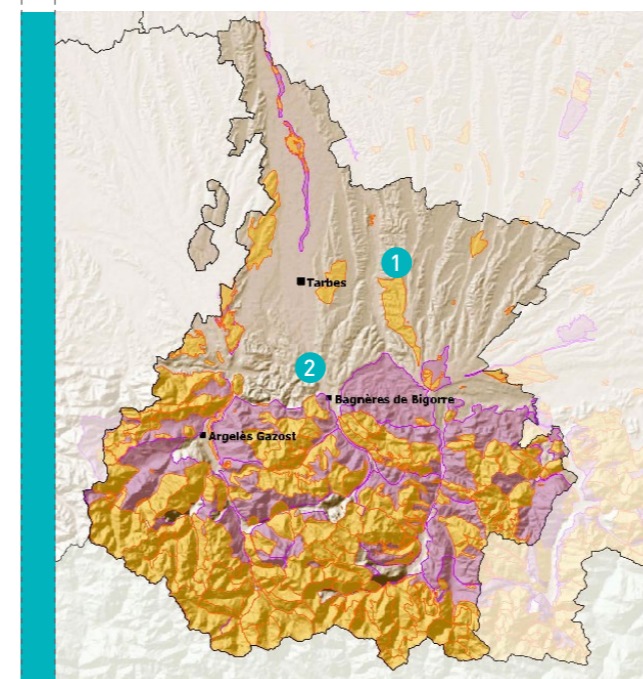
Les Hautes-Pyrénées sont un département contrasté et de ce fait présentent une diversité naturelle importante. En effet, du val d'Adour à la haute chaîne, l'altitude, le climat (passant des influences océaniques à montagnardes) et la géologie changent (alluvions de l'Adour, très haute montagne calcaire...).

Toutefois, et comme le nom de ce département l'indique, c'est la montagne qui domine, couvrant les deux tiers du territoire avec 35 pics à plus de 3000 m d'altitude.

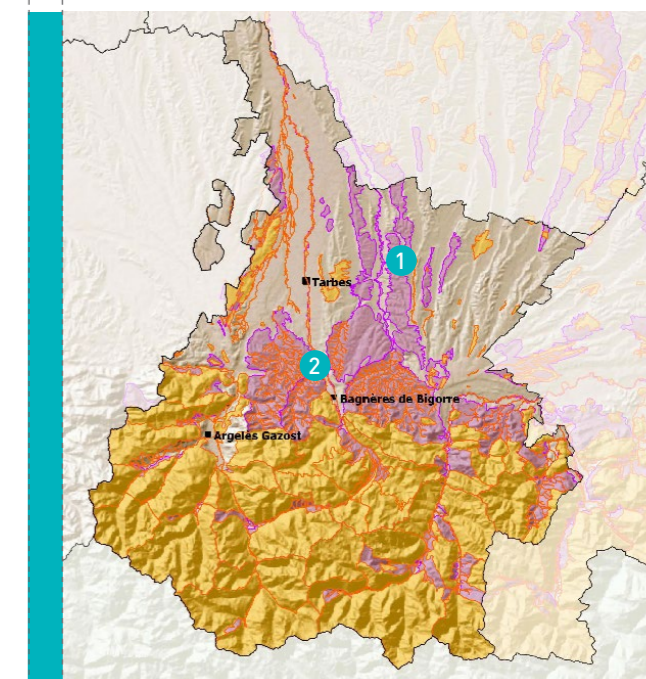
On peut ainsi distinguer trois grands ensembles paysagers : la haute montagne, le piémont pyrénéen, et au nord la plaine et les coteaux.

Znieff actualisées du département des Hautes-Pyrénées	Type I	Type II
Nombre	102	23
Surface	2 338 km <sup>2</sup>	2 883 km <sup>2</sup>
Recouvrement du département	51,8 %	63,9 %

Soit 70 % de la surface du département en Znieff



Znieff de première génération (1989)



Znieff de seconde génération (2010)

#### PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le nombre total de Znieff sur ce département a diminué, mais ceci est lié à des fusions pour agrandir les Znieff. La surface couverte en Znieff est, ici aussi, plus grande que lors du 1<sup>er</sup> inventaire.

Sur le **pays des coteaux 1**, là où il y avait auparavant une seule Znieff de type I, plusieurs Znieff de type II ont été proposées sur ces coteaux où se maintient une agriculture traditionnelle et donc une mosaïque de milieux favorables notamment à l'Aigle botté ou au Pic mar. Ces coteaux sont également riches en champignons.

Dans la zone de Piémont, de nouvelles Znieff ont été créées sur **les réseaux hydrographiques du Bénaquès et des Coustalats 2** (enjeux Loutre d'Europe, Desman, Ecrevisse à pattes blanches).



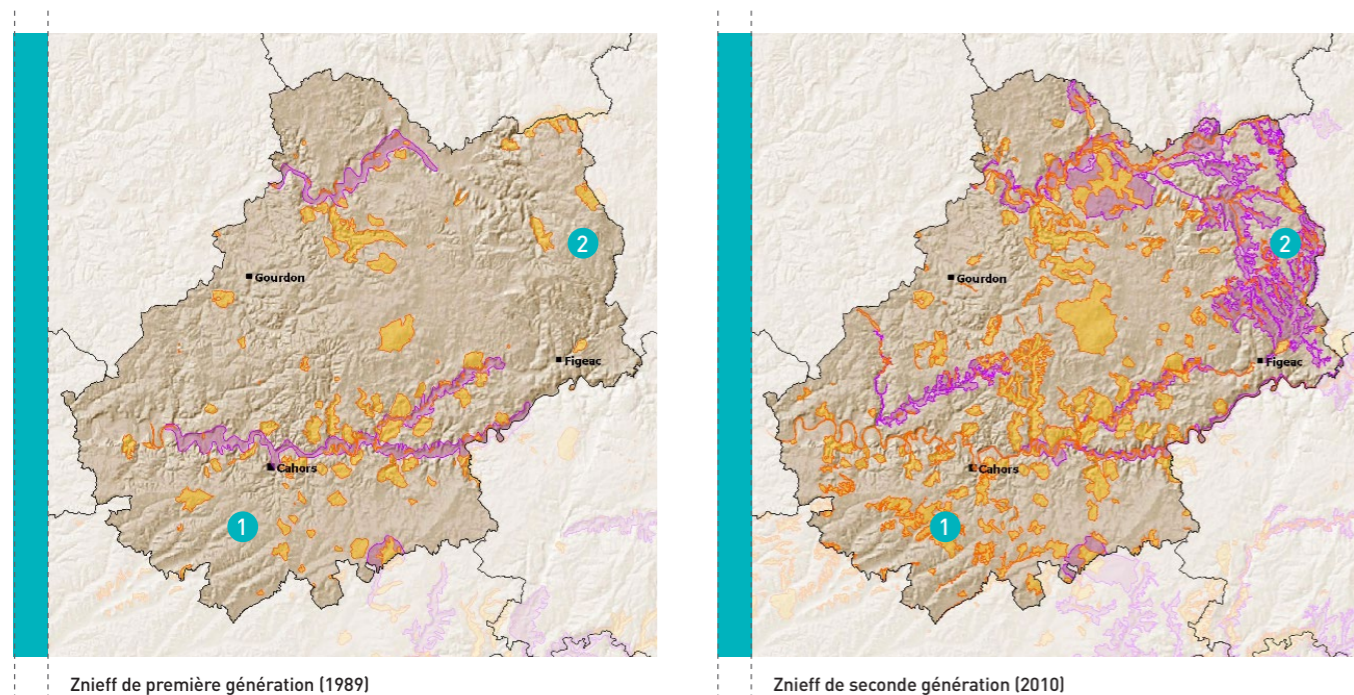


## > Le Lot, un patrimoine à tous les étages

Piémont du Massif central, le département du Lot est situé sur la partie orientale du bassin aquitain. Il est le fief de populations d'espèces rares à la fois sur terre (Ail de sicile ou Pivoine coralline), sur l'eau (Cordulie splendide) mais aussi sous terre avec la Bythinelle de Padirac, minuscule escargot endémique du célèbre gouffre, et de nombreuses populations de chauves-souris.

Znieff actualisées du département du Lot	Type I	Type II
Nombre	199	14
Surface	798 km <sup>2</sup>	2 698 km <sup>2</sup>
Recouvrement du département	15,3 %	13,3 %

Soit 25 % de la surface du département en Znieff



### PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le sud du département (Quercy blanc) ❶, jusqu'à récemment peu connu, a vu une augmentation significative du nombre de Znieff. En effet, des enjeux importants y sont présents sur les nombreuses pelouses sèches du Quercy associées aux landes calcicoles et aux chênaies pubescentes

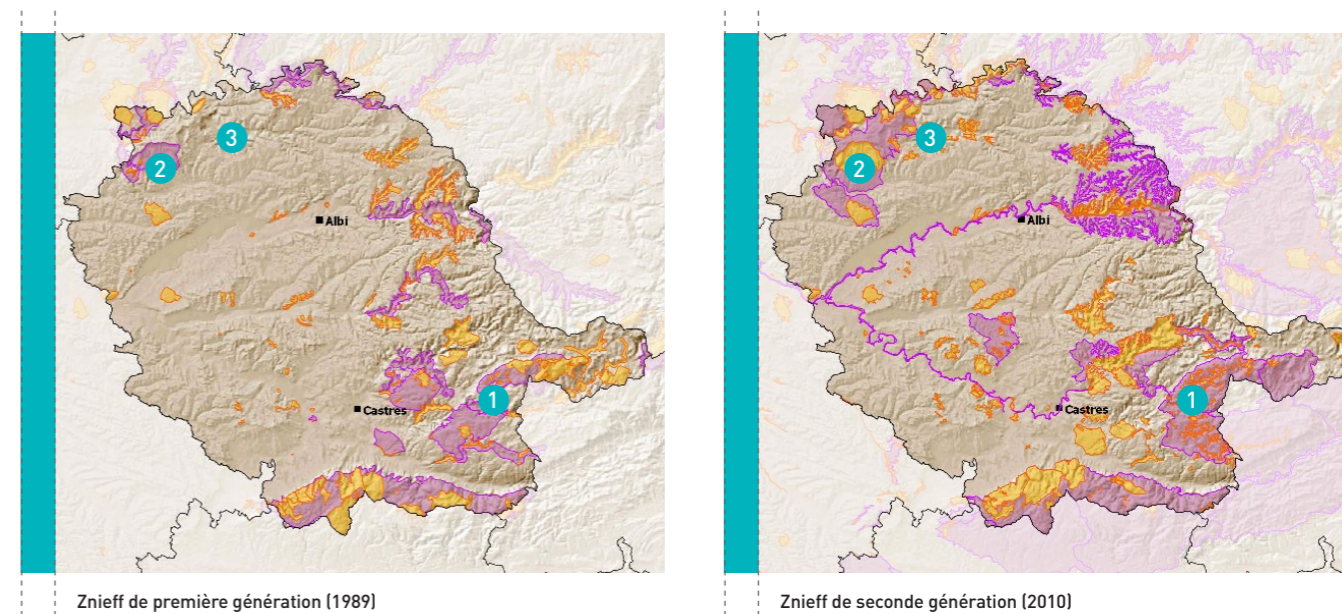
Le Ségala lotois ❷, également peu connu lors l'inventaire de première génération a vu une augmentation importante des surfaces en Znieff. Elles correspondent essentiellement aux nombreuses zones humides et cours d'eau les alimentant. Ainsi, de nombreuses Znieff de type I ont été créées sur ces cours d'eau et zones humides. Les bassins versants de ces cours d'eau ont quant à eux été classés en Znieff de type II pour leur rôle fonctionnel mais également biologique.

## > Le Tarn, entre plaine et Massif central

Situé sur les contreforts sud du Massif central, le département est à cheval entre plaine à l'ouest et Massif central à l'est. On y rencontre des milieux diversifiés, allant des Causses calcaires à la flore méditerranéenne aux tourbières acides montagnardes. Les grands cours d'eau qui le traversent constituent des « corridors biologiques » à la fois pour la faune et la flore.

Znieff actualisées du département du Tarn	Type I	Type II
Nombre	122	11
Surface	552 km <sup>2</sup>	1 305 km <sup>2</sup>
Recouvrement du département	9,5 %	22,5 %

Soit 26 % de la surface du département en Znieff



### PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le Plateau d'Anglès et les Monts de Lacaune ❶ ont vu une augmentation significative du nombre de petites Znieff de type I mais également la prise en compte des bassins versants en Znieff de type II. Les enjeux sont essentiellement concentrés sur les zones humides (tourbières ou sagnes) ici très nombreuses et d'un grand intérêt régional. La Forêt de Grésigne ❷ initialement en Znieff de type II a vu ses contours redessinés mais surtout été classée en Znieff de type I. Il s'agit en effet d'une des forêts françaises les plus exceptionnelles au regard des coléoptères saproxyliques présents.

Le plateau cordais ❸ qui ne possédait que très peu de Znieff de par la méconnaissance globale de ce secteur a vu la création d'un réseau de nouvelles Znieff de coteaux secs essentiellement.



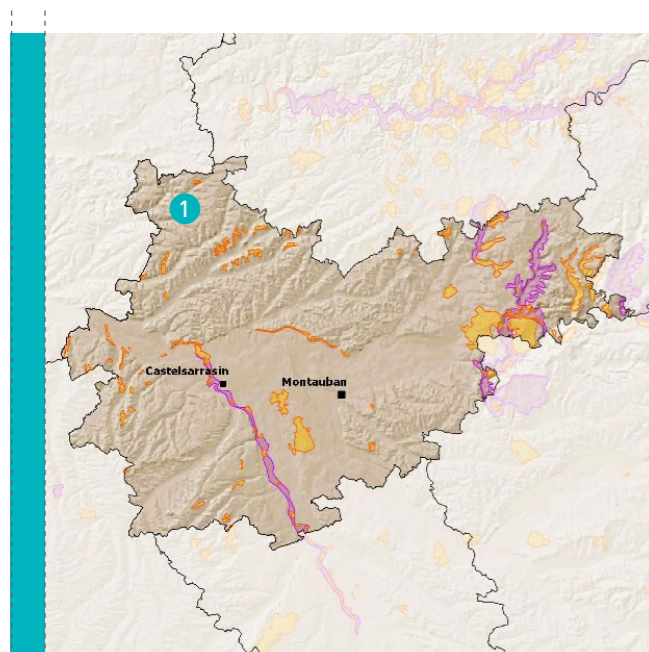


## > Le Tarn-et-Garonne, une diversité à la croisée des territoires

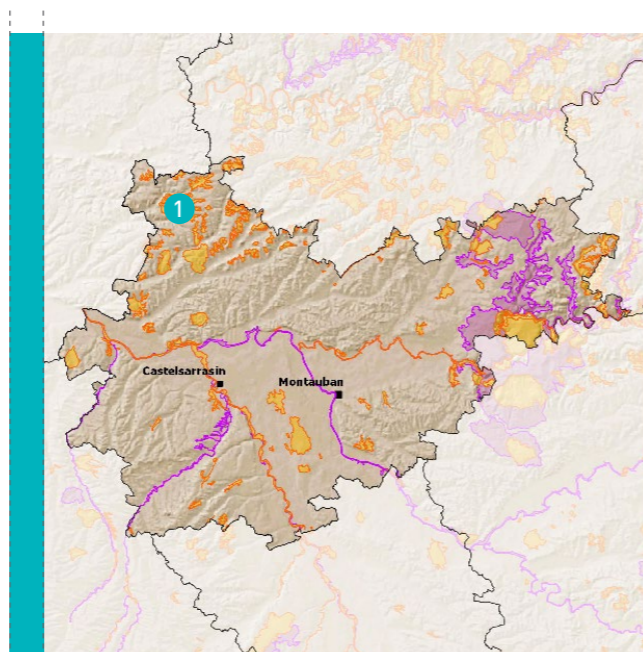
Créé tardivement à partir de territoires appartenant aux départements voisins, le Tarn-et-Garonne est un département hétérogène. Malgré une superficie relativement modeste, on y rencontre des conditions climatiques et géologiques variées offrant une diversité de milieux insoupçonnée.

Znieff actualisées du département du Tarn-et-Garonne	Type I	Type II
Nombre	80	3
Surface	270 km <sup>2</sup>	253 km <sup>2</sup>
Recouvrement du département	7,2 %	6,8 %

Soit 12 % de la surface du département en Znieff



Znieff de première génération (1989)

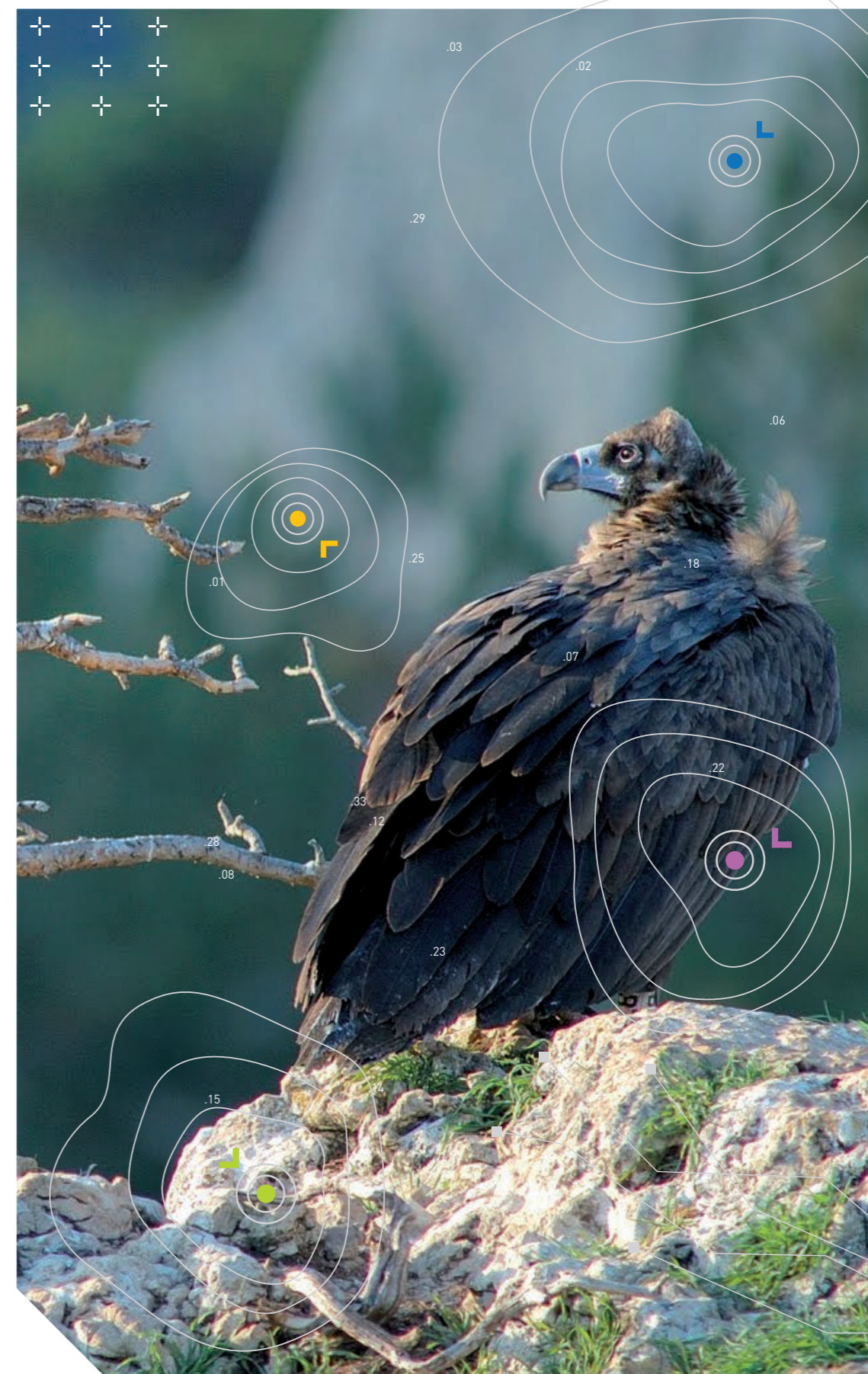
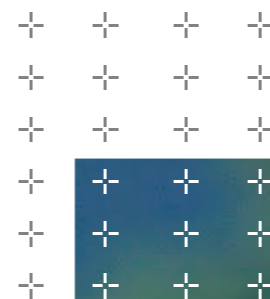


Znieff de seconde génération (2010)

### PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le **Quercy tarn-et-garonnais 1** est le secteur du département qui a vu l'augmentation la plus importante du nombre de Znieff de type I. En effet ce secteur était encore récemment, peu connu. Il conserve de nombreuses pelouses sèches souvent localisées sur les serres. Ce secteur recèle également un certain nombre d'espèces en limite d'aire de répartition comme par exemple la Tulipe d'Agen.

Les grands cours d'eau (Garonne, Tarn, Aveyron, Gimone et Arrats) ont également été mieux pris en compte jouant un rôle important à la fois de réservoir et de corridor pour la biodiversité.



Vautour moine (*Aegypius monachus*) © Bruno Berthémy





4

# QUELLE EST LA PORTÉE JURIDIQUE DES ZNIEFF ?

Un outil de connaissance, sans portée juridique directe, mais un outil d'alerte, d'aide à la décision et de communication

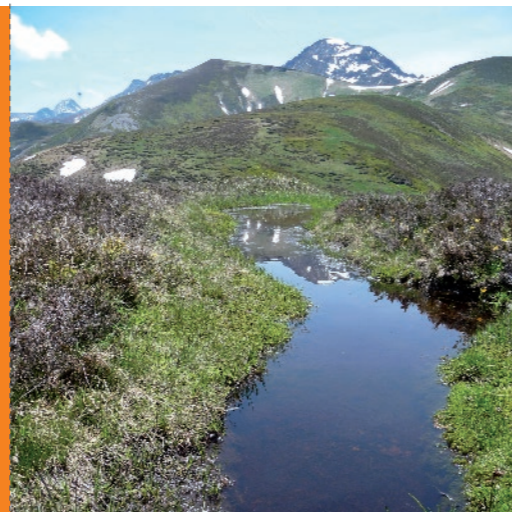
Une Znieff est :	Une Znieff n'est pas :
<ul style="list-style-type: none"> <li>— une zone d'intérêt écologique majeur</li> <li>— un outil de connaissance sur la faune et la flore patrimoniale</li> <li>— un outil d'alerte et d'aide à la décision pour les élus et les maîtres d'ouvrage de projets d'aménagements et de gestion d'espace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— un espace protégé par une réglementation</li> <li>— un recensement exhaustif de la biodiversité</li> <li>— un outil suffisant pour l'analyse des impacts des projets d'aménagements</li> </ul>



Orchis lacté à Lavalette  
(*Neotinea lactea*)  
© CBNPMP/Lionel Gire



Le Cuivré des marais  
(*Lycaena dispar*)  
© CREN MP/David Demerges



Tourbières d'Uls  
© CBNPMP/François Prud'homme



Paysage des Grands Causses  
© CBNPMP/Lionel Gire



“

La portée juridique des Znieff a évolué au cours des 30 dernières années depuis l'apparition de cet outil d'amélioration et d'organisation des connaissances du patrimoine naturel.

Formellement, les Znieff sont le résultat d'observations scientifiques validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Formellement aussi, elles se présentent comme la description de territoires qui se singularisent par la richesse ou la spécificité de leur faune, de leur flore ou de leurs milieux dits « habitats naturels » [...].

Les Znieff ne sont pas un outil de protection, elles ne font pas grief et ne sont pas susceptibles de recours (on ne peut attaquer un « constat », une vérité scientifique).

Ainsi les Znieff sont astreintes à une obligation de résultat puisque ce qui compte au final c'est que le patrimoine naturel ne soit pas détruit ou, s'il « doit » l'être faute d'autre solution satisfaisante, que cela soit de manière concertée, étudiée, voire compensée.

Dans la mesure où les richesses naturelles révélées par une Znieff font l'objet du régime spécifique des « espèces protégées », ce régime va pouvoir produire ses effets avec d'autant plus d'efficacité que leur présence est connue.

En résumé, les restrictions d'usage qui s'appliquent sur les territoires en Znieff sont le fait de ce qui se trouve dans la zone, et non pas un effet juridique produit par la Znieff elle-même. On est dans une situation différente de ce que classiquement on appelle un « espace protégé », comme peuvent l'être les territoires classés en parc national ou en réserve naturelle, par exemples. L'originalité du système est d'assurer un lien entre connaissance scientifique et obligation de maintien de la diversité biologique.

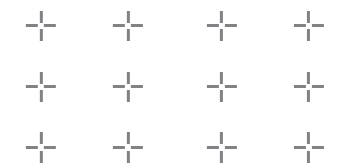
”

Ces éléments s'appuient sur l'intervention de Madame Chantal CANS (Maître de conférence en droit public HDR, Université du Maine, et responsable du thème pour le jurisclasseur environnement) lors du colloque organisé par la DREAL MP, le CREN MP, le CBNPMP le 15 février 2011 à l'issue du programme de modernisation de l'inventaire des ZNIEFF.



## LES ZNIEFF ET LES AUTRES ZONAGES D'ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Il n'y a pas de superposition exacte entre les Znieff et d'autres zonages (Natura 2000, Parc national, Parcs naturels régionaux, réserves...) qui ne sont pas définis selon les mêmes espèces, la même méthodologie, ni les mêmes objectifs. Cependant il est normal que ces zonages se superposent au moins en partie et que la quasi-totalité des espaces protégés soit répertoriée en Znieff.





5

# COMMENT BIEN UTILISER LES ZNIEFF ?



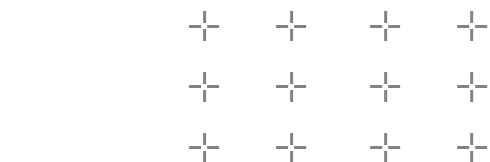
## Les Znieff, un outil d'alerte et d'aide à la décision

L'inventaire doit être notamment consulté dans le cadre de projets d'aménagement ou de développement du territoire : documents d'urbanisme, élaboration de schéma départemental de carrière, projets soumis à évaluation environnementale, création d'espaces protégés...

La délimitation de deux types de zonage, permet des approches complémentaires :

- la présence avérée d'espèces ou d'habitats naturels « déterminants » au sein des Znieff de type I : cette échelle de perception est très importante au niveau communal et local (instruction d'un PLU, procédure d'autorisation de carrière et d'installation classée...);
- la prise en compte de fonctionnalités naturelles à plus petite échelle dans les Znieff de type II : elle est particulièrement utile dans le cadre de l'instruction des SCoT, des grands projets d'infrastructures...

**Etabli à une échelle de précision du 1/25 000, il ne dispense cependant aucunement de la réalisation d'un diagnostic plus précis dans le cadre d'un plan ou projet local susceptible de présenter un impact sur les milieux naturels.**



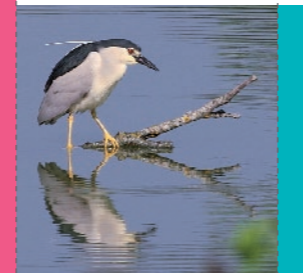
La Cistude d'Europe  
(*Emys orbicularis*)  
© Lionel Gire



Catananche bleue  
(*Catananche caerulea*)  
© CBNPMP/Jérôme Garcia



L'Arn (Tarn)  
© CREN MP/David Demerges



Le Bihoreau gris  
(*Nycticorax nycticorax*)  
© LPO/Amaury Calvet

## > 5.1 Les Znieff et les documents d'urbanisme et de planification

Les différents documents de planification d'aménagement du territoire fixent les orientations générales de l'organisation de l'espace. Ainsi les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser d'une part, et les espaces naturels et agricoles ou forestiers d'autre part. Ils doivent en particulier être conçus de manière à éviter ou réduire significativement les incidences de leurs orientations sur la biodiversité.

Pour ce faire, la commune (ou les communes d'en le cas d'un PLU intercommunal) peut s'appuyer sur l'inventaire des Znieff (fiches descriptives et contours) pour identifier les espaces justifiant prioritairement une délimitation en zones naturelles au titre des documents d'urbanisme. Le rapport de présentation pourra ainsi s'appuyer sur l'analyse des enjeux des milieux répertoriés, qui très souvent accueillent des espèces protégées, et de leurs fragilités.

L'inventaire constitue ainsi un des outils d'aide à la décision et donne une légitimité aux choix de la collectivité pour préserver la biodiversité de son territoire.



### > LES PLU ET SCoT

— **PLU de la commune de l'Isle Jourdain (Gers)** : dans la plaine inondable de la rivière Save, les ZNIEFF de type I « Complexe de zones humides du Gachat » et « Prairies humides du ruisseau de Noailles » mettent en exergue la présence de milieux fragiles et d'espèces emblématiques. La prise en compte de ces deux ZNIEFF en zone naturelle (N) dans le PLU de la commune (2007) puis dans le SCoT des Coteaux du Saves (2009) s'inscrit, pour une gestion durable, à la croisée de différents enjeux.

Source : adjointe au maire à l'environnement et au développement durable, commune de l'Isle-Jourdain

— **SCoT du Nord Toulousain** «[...]les espaces naturels remarquables, souvent repérés à travers des dispositifs de protection ou de recensement existants, sont les principaux cœurs de biodiversité du SCoT. A ce titre, ils sont considérés comme des espaces naturels intangibles, ayant vocation à rester non urbanisés.[...] Les espaces naturels remarquables comprennent des sites naturels identifiés par les dispositifs de protection et de valorisation de la faune et de la flore (Znieff de type I et II, [...]) (Extrait du Document d'Orientation et d'Objectifs - SCoT du Nord Toulousain).



### > LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY MOBILISE LES ZNIEFF EN VUE D'ACTUALISER SON PLAN DE RÉFÉRENCE

[...] En 1999, lors de la mise en place de sa première charte, le PNR des Causses du Quercy s'est fortement appuyé sur les limites Znieff afin de désigner des zones au sein desquelles les activités humaines étaient encadrées. Ces zonages ont permis au PNR de maîtriser une partie de l'urbanisation de son territoire, mais aussi de mettre en œuvre différentes politiques de gestion conservatoire [...] » (extrait de l'article « Retour sur l'utilisation des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy). Dans le cadre de la révision de sa Charte, le PNR s'est fortement impliqué dans la modernisation des Znieff afin de disposer d'une information complète et scientifiquement fondée. Au final les Znieff ont été une des principales sources dans l'actualisation du Plan de référence de la nouvelle Charte du Parc.

Source : chargée de mission environnement et aménagement du PNR Causse du Quercy



## > 5.2 Les Znieff et les projets d'aménagement

Dans le cadre des aménagements, les Znieff permettent en amont d'identifier les enjeux de biodiversité et d'orienter les projets vers des scénarios évitant les impacts les plus dommageables ou les réduisant en tout état de cause.

Dans le cas où le projet est soumis à étude d'impact au titre de l'article L. 122-1 du code de l'Environnement, l'Inventaire Znieff constitue un outil non négligeable de connaissance tant sur les espèces, les habitats que sur les fonctionnalités écologiques de la zone (continuité écologique, zone refuge, ...).

En ce sens il constitue un élément essentiel du Porter à connaissance de l'Etat et permet, au cas par cas, d'orienter les études complémentaires dans le cadre du pré-cadrage.

Si l'inventaire témoigne de la connaissance acquise, cette connaissance doit être complétée par des inventaires spécifiques en fonction des enjeux et de la nature et de l'échelle de chaque projet : « fuseaux » de tracé pour une infrastructure linéaire, parcelles pour une ZAC, aire d'implantation et zone influencée pour un projet éolien...

Il fait partie des documents systématiquement consultés pour évaluer la qualité de l'étude d'impact et donner un avis motivé aux porteurs de projets



Causse comtal  
© CBNPMP/Lionel Gire

+ + + +  
+ + + +  
+ + + +

### > LA LGV BORDEAUX-TOULOUSE : UNE AUTRE FAÇON D'UTILISER L'INVENTAIRE ZNIEFF

Lors de la phase amont des études de définition des scénarios de « fuseaux » de tracés de la ligne à grande vitesse, les données de l'inventaire Znieff ont été mobilisées dans le cadre du porter à connaissance de la DREAL MP. Afin de différencier les tronçons par leur niveau de richesse spécifique, les données déterminantes localisées Znieff ont été synthétisées par maille de 2x2 km. Cette démarche a ensuite été reconduite à la phase suivante de recherche de scénarios de tracés. L'analyse a alors été conduite par maille resserrée de 1x1 km.

+ + + +  
+ + + +  
+ + + +

### > EXTENSION D'UNE GRAVIÈRE À CAHUZAC-SUR-ADOUR ET TASQUES (GERS)

La gravière existante est en partie localisée dans des Znieff de type I et II sur l'Adour et les milieux riverains. La demande d'autorisation d'exploiter une nouvelle zone de 69 ha hors Znieff a été l'occasion de concevoir un projet global de réaménagement de la gravière en fin d'exploitation. Sa conception s'appuie sur les enjeux de biodiversité révélés par les Znieff et les études complémentaires de terrain : une mosaïque de milieux abritant une importante richesse en espèces patrimoniales telles que la Crassule mousse, la Cistude d'Europe ou la Loutre d'Europe. Ces enjeux sont notamment pris en compte par la préservation ou la reconstitution de boisements, de haies et de fossés.

Cette mobilisation des données patrimoniales recueillies dans le cadre de l'inventaire, complémentaire d'une approche par Znieff potentiellement impactée, a permis de valoriser la richesse des informations au-delà des seuls zonages.

Source : DREAL MP



## > 5.3 Les Znieff, un outil de valorisation du patrimoine naturel

Au-delà de l'aide à la décision, l'inventaire Znieff, qui démontre la présence de secteurs écologiques à fort enjeux, peut être mobilisé pour fonder des politiques de conservation du patrimoine naturel. Intégrant des données récentes et fiables, il peut alimenter l'élaboration d'outils tels que guides ou atlas. Enfin, il permet de faire connaître le patrimoine naturel des territoires, d'encourager une appropriation et donc de susciter sa préservation par l'ensemble des acteurs (élus, aménageurs, grand public, ...).

+ + + +  
+ + + +  
+ + + +

### > GUIDE DES PLANTES PROTÉGÉES DE MIDI-PYRÉNÉES

Les informations sur les espèces de flore protégées acquises lors du programme de modernisation des Znieff grâce aux différents botanistes de la région ont largement contribué à améliorer et compléter la connaissance de la répartition de ces espèces. Ces données récentes ont ainsi participé à l'élaboration de cartes de répartition maillées de type atlas dans un ouvrage destiné à mieux informer le grand public sur la flore menacée.

Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (collectif), 2010. *Guide des plantes protégées de Midi-Pyrénées*. Biotope, Mèze, Collection Parthénope, 400 p.

+ + + +  
+ + + +  
+ + + +

### > LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DÉPARTEMENT DU TARN

Dans le cadre de sa politique des ENS, le Conseil Général du Tarn a choisi de valoriser certains espaces compris dans les Znieff issues de l'inventaire modernisé. A titre d'exemples on peut citer :

- la gestion des landes au sein de l'ENS « Sommet de la Quille » (Znieff « Landes de la Quille et de la Bassine et pelouses sèches de Combe Caude »),
- la restauration d'anciennes terrasses de culture au sein de l'ENS de Thuriès (Znieff de la vallée du Viaur et de ses affluents),
- le plan simple de gestion des forêts départementales de Sivens et de Sérénac.

Source : chargé de mission ENS, Conseil Général du Tarn

+ + + +  
+ + + +  
+ + + +

### > UTILISATION DES ZNIEFF DANS LE CADRE DE STRATÉGIES NATIONALES

**Dans le cadre de la stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) :**

La déclinaison régionale de ce programme s'est fortement appuyé sur les données collectées dans le cadre du programme de modernisation des Znieff, permettant ainsi de mettre en évidence des territoires à enjeux et d'apporter des compléments à la liste d'espèces et d'habitats SCAP.

**Dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (TVB) :**

Au regard de la méthodologie employée en Midi-Pyrénées pour le renouvellement de l'inventaire Znieff, il a été considéré qu'il était pertinent d'intégrer les Znieff de type I dans leur intégralité (notamment eu égard aux listes d'espèces et d'habitats déterminants représentant un intérêt de niveau régional) en réservoirs de biodiversité, au-delà des obligations nationales.



Ruisseau en vallée de Lesponne (Hautes-Pyrénées)  
© CBNPMP/Lionel Gire





# ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES ZNIEFF



## > 6.2 La diffusion des données localisées

Les données localisées sont les données géo-référencées et attributaires relatives à la flore et à la faune collectées dans le cadre du programme d'actualisation des Znieff.

En cas de sollicitation justifiée de données localisées auprès de la DREAL, les règles suivantes s'appliquent :

Types d'espèces considérées	Données Zonales* : diffusion active et généralisée	Données localisées** sur demande	Modalités de diffusion
Espèces déterminantes (non sensibles, non confidentielles)	OUI	OUI, sauf	Sauf demande trop générale ou abusive
Espèces déterminantes sensibles (non confidentielles)	OUI	NON, sauf	Décision DREAL favorable (ou décision CBNPMP favorable pour les demandes sur les données d'espèces de flore sensibles adressées directement au CBNPMP) si cette diffusion répond à un <b>objectif de préservation du patrimoine</b> ou dans le cadre d'un <b>projet d'aménagement</b> .
Espèces déterminantes confidentielles	NON***, sauf possibilité de diffusion (au niveau de grands sites), à définir au cas par cas après avis favorable du CSRPN	NON, sauf	Avis favorable du CSRPN si cette diffusion répond à un <b>objectif de préservation du patrimoine</b> ou dans le cadre d'un <b>projet d'aménagement</b> .

Si il y a un accord pour la diffusion, il devra y avoir signature d'une convention avec le bénéficiaire qui s'engage d'une part à ne pas diffuser la donnée et d'autre part à compléter les inventaires.

\* Donnée zonale : donnée non précise, correspond à l'indication de la présence d'une espèce à l'échelle d'une surface limitée (Znieff).  
 \*\* Donnée localisée : donnée précise, correspond à la position d'une station de l'espèce.  
 \*\*\* L'existence d'une ou plusieurs espèce(s) confidentielle(s) au sein d'une Znieff sera mentionnée sans précisions du nom de(s) l'espèce(s) concernée(s), ni du groupe taxonomique, ni du nombre d'espèces.

Toutes les informations relatives aux Znieff modernisées se trouvent sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées : [www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr)

### > 6.1 Comment accéder aux différentes informations disponibles ?

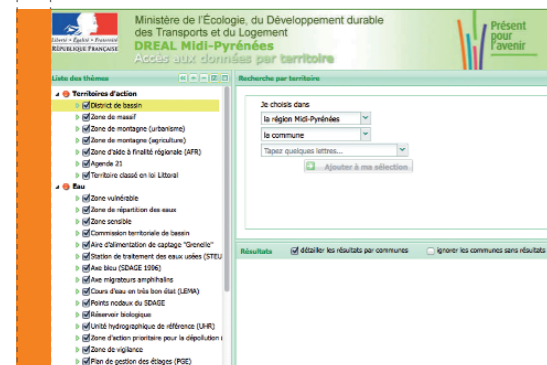
A partir de la page d'accueil du site, vous pouvez accéder aux données de l'inventaire des Znieff par trois chemins qui proposent chacun des fonctionnalités différentes :

#### > Un accès à la totalité des informations sur les Znieff

Dans le domaine d'activité de la DREAL « EAU-BIODIVERSITE » → Patrimoine naturel → Connaissances → Les Znieff

Vous trouverez :

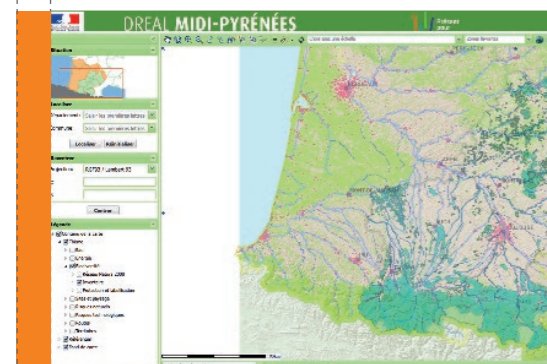
- l'information sur l'inventaire et son actualisation : méthodologie régionale, listes des habitats et des espèces déterminantes,
- un accès aux bordereaux et à la cartographie dynamique.



#### > Un accès à la base de données communale

Accès direct depuis la page d'accueil du site de la DREAL, encadré «Les informations et les données de la DREAL » → les données de la DREAL → accès territorial à la donnée.

Après sélection d'une commune, un département, un EPCI, vous aurez la possibilité de télécharger la fiche descriptive et la carte de la Znieff (au format pdf).



#### > Un accès à une cartographie interactive

Accès direct depuis la page d'accueil du site de la DREAL, encadré «Les informations et les données de la DREAL » → les données de la DREAL → Données SIG → Visualiser les données géographiques → cliquer sur la carte du bas

Grâce au module de cartographie dynamique, vous aurez la possibilité de visualiser les Znieff et de les superposer aux autres données géographiques disponibles.

### > QUELQUES POINTS DE VIGILANCE À L'ATTENTION DES DEMANDEURS

La règle générale est la non diffusion des données localisées.

- La « donnée brute » n'est pas une information facilement utilisable, seule « la donnée interprétée » l'est. Ainsi le bordereau est l'outil le plus adapté pour un bon usage des Znieff.
- La donnée brute ne doit être diffusée que si c'est pertinent. Ceci ne déroge pas aux règles de la convention d'Aarhus et sa transcription en droit français.
- Les données localisées rassemblées pour les Znieff constituent une photo à un instant donné qui va s'altérer au fil du temps, en fonction de l'avancement des démarches d'inventaires, et ne sera rafraîchie Znieff par Znieff qu'en fonction du rythme de la modernisation permanente.
- Ces données ne sont pas exhaustives et nécessitent des inventaires complémentaires à réaliser dans le cadre de chaque projet.





# QUE CONTIENT LA FICHE DESCRIPTIVE ZNIEFF ?



**Bordereau ZNIEFF 2ème génération**  
(version provisoire en attente de validation par le MNHN)

1. Informations générales

2. Informations de base

3. Informations de base

4. Typologie des milieux

5. Compléments descriptifs

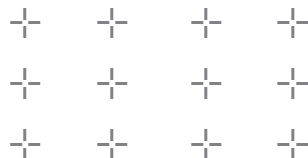
6. Facteurs d'évolution

7. Critères d'intérêt de la zone

8. Bilan des connaissances

## > Fiche descriptive

- Mention des maîtres d'ouvrage de l'inventaire (DREAL) et du Secrétariat scientifique et technique
- Éléments d'identification de la Znieff : code régional, nom et type. Données concernant l'inventaire : rédacteur principal, année de première description, année mise à jour
- Données générales : communes, superficie, altitude
- Typologie des milieux : liste, à dire d'expert, des habitats présents, déterminants ou non, établie selon la nomenclature Corine Biotope
- Compléments descriptifs : géomorphologie, activités humaines, statuts de propriété et mesures de protection
- Facteurs d'évolution : naturels, anthropiques
- Critères d'intérêt de la zone (typologie) : patrimoniaux (flore, faune, écologique), fonctionnels, complémentaires (paysager, géologique, géomorphologique...)
- Bilan des connaissances : appréciation de la connaissance acquise et de ses limites par groupe taxonomique



9. Critères de délimitation

10. Commentaire général

11. Sources

12. Liste d'espèces et d'habitats

13. Éléments d'identification de la Znieff

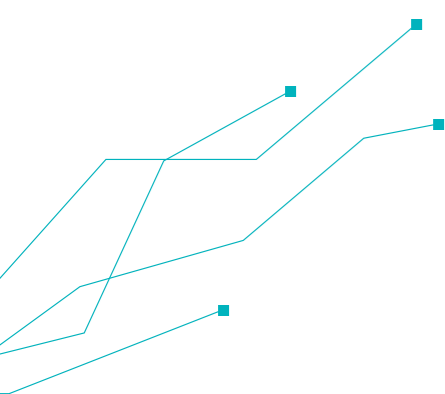
14. Cartouche permettant de positionner la partie de la Znieff cartographiée

15. Cartographie de la Znieff

- Critères de délimitation (typologie et commentaires) : argumentent les limites de la Znieff par rapport à des critères de répartitions des espèces ou des habitats, de contraintes du milieu physique, de degré d'artificialisation du milieu ou de pression d'usage
- Commentaire général : description explicite de la zone et de son intérêt (flore, habitats naturels, faune, écologique, fonctionnel)
- Sources : informateurs (observateurs) et bibliographie
- Liste d'espèces et d'habitats :
  - habitats déterminants pour lesquels des données localisées ont été transmises sur la Znieff (précision des observateurs et des dates d'observation) ; cette liste n'est pas exhaustive, pour cela consulter le point 4 du bordereau
  - espèces déterminantes (précision des observateurs et des dates d'observation)
  - espèces confidentielles dont la présence est signalée, sans mention ni du nom, ni du nombre
  - autres espèces, liste non exhaustive comportant principalement d'anciennes espèces déterminantes

## > Le contour cartographique

- Éléments d'identification de la Znieff permettant le lien entre la fiche descriptive et la carte : identifiant MNHN et identifiant régional, nom, type, superficie
- Cartouche permettant de positionner la partie de la Znieff cartographiée
- Cartographie de la Znieff (en violet) au format A4 et au 1/25 000 (format proposé par défaut). Dans ce cas, la cartographie de la plupart des Znieff nécessite plusieurs cartes. Le module de cartographie propose d'autres modes : cartographie au format A3 au 1/25 000, cartographie de la Znieff sur une seule feuille (A4 ou A3) et donc à une échelle variable







# LES ACTEURS DE L'INVENTAIRE ZNIEFF



L'inventaire Znieff est un programme national qui repose sur une organisation régionalisée. Sa mise en œuvre fait appel à différents opérateurs qui ont chacun un domaine de compétence et un champ d'intervention spécifiques.

## > 8.1 Les acteurs à l'échelle nationale

### > La Direction de l'eau et de la Biodiversité du ministère chargé de l'environnement.

- Maître d'ouvrage de l'inventaire, elle détermine la politique nationale de développement de l'inventaire national du patrimoine naturel.
- Elle fournit à la DREAL Midi-Pyrénées les directives administratives et les outils nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le comité de suivi méthodologique Znieff. Elle contribue au financement du programme.

### > Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)

- Il conçoit et propose le programme et la stratégie de développement de l'inventaire.
- Il assure la coordination méthodologique aux plans scientifique et technique ainsi que la gestion informatique de la base de données nationale, en liaison avec les DREAL.
- Il recueille les données en provenance des régions et les valide en s'assurant de leur cohérence avec la méthodologie nationale et de leur homogénéité régionale.
- Il constitue le fichier national de référence.

## > 8.2 Les acteurs à l'échelle régionale

> La Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Midi-Pyrénées est maître d'ouvrage régional de l'inventaire Znieff, chargée de sa coordination technique, administrative et financière. La DREAL gère le « porter à connaissance », la diffusion des fiches descriptives et de la cartographie des zones. Elle informe et sensibilise les acteurs régionaux au bon usage de l'inventaire.

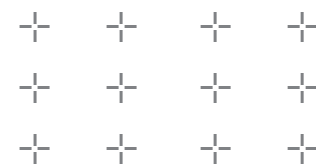
> Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Midi-Pyrénées est constitué de spécialistes désignés pour leurs compétences scientifiques et leur connaissance de la région Midi-Pyrénées. Ils proviennent des universités, des organismes de recherche, des Etablissements publics, des associations naturalistes, ...

- Le CSRPN veille principalement à une bonne application des méthodes de collecte et de traitement des données proposées par le MNHN.
- Il assure la validation scientifique des listes régionales d'espèces et d'habitats déterminants ainsi que des propositions de Znieff régionales.

> Le Secrétariat scientifique et technique (SST) de l'inventaire est composé du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) et du Conservatoire régional d'espaces naturels de Midi-Pyrénées (CREN MP). Il coordonne les travaux pour la réalisation pratique de l'inventaire : le CBNPMP assure la coordination pour la flore, les habitats et les départements des Hautes Pyrénées, de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Gers ; le CREN MP assure la coordination pour la faune et les départements du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot et de l'Aveyron. S'appuyant sur un réseau de partenaires scientifiques et naturalistes, ils ont assuré l'élaboration de la méthodologie régionale et des listes déterminantes, le recueil des données, les propositions de Znieff, la rédaction des bordereaux et leur validation par le CSRPN.

### > Le réseau régional des naturalistes au cœur de l'inventaire.

Il faut souligner le rôle majeur des contributeurs directs, naturalistes amateurs ou spécialistes de 74 structures. Leur investissement constant, pour la plupart bénévolement, sur plusieurs années a permis d'enrichir la connaissance sur les milieux et sur les espèces de la région Midi-Pyrénées. Cet inventaire n'aurait pu se faire sans leur contribution et la mise à disposition d'un grand nombre de données, résultant de leurs observations.



**Lézard ocellé**  
(*Lacerta lepida*)  
© CREN MP / David Demerges

**Trèfle d'eau**  
(*Menyanthes trifoliata*)  
© CREN MP/Sylvain Déjean

**Vautour percnoptère**  
(*Neophron percnopterus*)  
© Bruno Berthémy

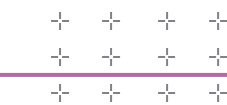
**Le Sympétrum noir**  
(*Sympetrum danae*)  
© Sylvie Michelin

**La Salsepareille**  
(*Smilax aspera*)  
© CBNPMP/Nicolas Leblond





www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr  
Le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées



## > PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

<b>CBNPMP</b> ...	Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
<b>CORINE Biotope</b> ...	Typologie de classification des habitats européens élaborée dans le cadre du programme CORINE (Coordination of Information on the Environment)
<b>CREN MP</b> ...	Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
<b>CSRPN</b> ...	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
<b>DREAL</b> ...	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>ENS</b> ...	Espace Naturel Sensible
<b>LGV</b> ...	Ligne à Grande Vitesse
<b>MNHN</b> ...	Muséum National d'Histoire Naturelle
<b>PLU</b> ...	Plan local d'urbanisme
<b>PNR</b> ...	Parc Naturel Régional
<b>SCAP</b> ...	Stratégie de Création des Aires Protégées
<b>SCoT</b> ...	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>SIG</b> ...	Système d'Information Géographique
<b>SST</b> ...	Secrétariat Scientifique et Technique
<b>TVB</b> ...	Trame Verte et Bleue
<b>ZAC</b> ...	Zone d'aménagement concerté
<b>ZNIEFF</b> ...	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



## > RÉFÉRENCIEMENT BIBLIOGRAPHIQUE

CBNPMP, CREN MP, DREAL MP, 2011. Guide pratique des Znieff de Midi-Pyrénées, 35 p.

### Rédaction

CBNPMP - Elodie Hamdi  
CREN MP - Laurent Pontcharraud  
DREAL MP - Jacques Hippolyte

### Réalisation graphique

Agence Canopée  
Adapté des supports de communication réalisés pour la DIREN Provence Alpes Côte d'Azur - 2007  
Mise en œuvre de l'éco-conception

### Impression

Imprimerie Pure impression, labellisée Imprim'Vert  
Encres végétales - Papier 100 % recyclé

### Cartes

Réalisation CREN MP / février 2011

### Sources :

Znieff de Midi-Pyrénées de 1<sup>ère</sup> génération - 1989  
Znieff de Midi-Pyrénées de 2<sup>e</sup> génération - 2010  
© IGN - BD Carto® thème administratif  
© MONA®

### Légendes et crédits des photos de titres

p. 4	<b>Cuivré de la bistorte (<i>Lycaena helle</i>)</b> CREN MP/David Demerges
p. 6	<b>La Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)</b> CREN MP/David Demerges
p. 12	<b>Lac du Laurenti (Ariège)</b> CBNPMP/Lionel Gire
p. 22	<b>Ibérus spatulé (<i>Iberis spathulata</i>)</b> CBNPMP/Jérôme Garcia
p. 24	<b>Androsace ciliée (<i>Androsace ciliata</i>)</b> CBNPMP/Christophe Bergès
p. 28	<b>Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)</b> CREN MP/David Demerges
p. 30	<b>Paysage d'Aubrac</b> CBNPMP/Nadine Sauter
p. 32	<b>Monticole de roche (<i>Monticola saxatilis</i>)</b> François Legendre
p. 34	<b>Iris des Pyrénées (<i>Iris latifolia</i>)</b> CBNPMP/Lionel Gire

Septembre 2011

Ophrys de l'Aveyron (*Ophrys aveyronensis*) © CNBPMP/Lionel Gire



